

CRAC n° 19 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

**Commission de la fonction publique
et des infrastructures sportives**

Lundi 12 octobre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Ordre des travaux.....	1
AUDITIONS	1
Rapport au Parlement wallon sur l'application 2021-2025 du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Palermo – Mme Éliane Tillieux.	
Audition de Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Échange de vues.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – M. Chris Massaki Mbaki – M. Christophe Bastin – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Confiance au président et au rapporteur.....	8
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	8
Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la qualité de l'air dans les bâtiments du Service public de Wallonie (SPW) ».....	8
Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mobilisation du patrimoine immobilier wallon dans le cadre du plan Grand Froid » ;	
Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les bâtiments mobilisables ».....	9
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Sophie Fafchamps – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le financement des travaux effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne ».....	11
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le refus du Gouvernement d'entendre le signal d'alarme de la grève des services publics » ;	

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la grève du 12 octobre 2026 dans les services publics »..... 12

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la modernisation informatique et numérique du Service public de Wallonie (SPW) »..... 15

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le sexisme envers les agentes du Service public de Wallonie (SPW) »..... 17

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les engagements et les résultats de la prévention du burn-out au Service public de Wallonie (SPW) »..... 18

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la pérennité des prolongations d'activité au-delà de l'âge légal de la pension au Service public de Wallonie (SPW) »..... 20

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'accessibilité des services publics en langue allemande dans le cadre de la rationalisation administrative »..... 21

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christine Mauel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 22

Interpellations et questions orales retirées..... 22

LISTE DES INTERVENANTS..... 23

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 24

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de Mme Sophie Fafchamps, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

Mme la Présidente. – J'en viens à la proposition de décret déposée par Mme Özen concernant les infrastructures sportives et le débat que nous avons eu il y a 15 jours. Suite à ces débats, nous avons proposé de solliciter des avis écrits. Je dois vous informer que nous avons reçu l'avis de l'ADEPS, d'Infrasports et de l'AISF. Nous attendons encore les avis de l'AFSCA et de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Nous avons sollicité ces avis pour aujourd'hui, nous allons peut-être encore les recevoir dans la journée. Ce sera mis sur la plateforme, et nous verrons, la prochaine fois, ce que nous faisons pour la suite.

AUDITIONS

Rapport au Parlement wallon sur l'application 2021-2025 du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'audition sur le rapport au Parlement wallon sur

l'application 2021-2025 du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Je propose M. Maillen comme rapporteur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je propose Mme Özen comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, M. Maillen et Mme Özen sont désignés en qualité de rapporteurs.

Audition de Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames et Messieurs les Députés, le rapport sur l'application du décret Infrasports, prévu par son article 22, a été transmis au Parlement le 30 juin dernier. Je souhaite être très clair sur sa portée : il s'agit d'un document factuel, établi par l'administration, qui rassemble les principales données relatives à la mise en œuvre du dispositif. Il ne constitue ni une évaluation définitive du décret ni, à lui seul, le programme de la réforme à venir.

Ce rapport fournit néanmoins des éléments utiles à la réflexion. À titre d'exemple, 582 demandes ont été introduites au stade de la recevabilité entre 2021 et

2025, mais seuls 72 dossiers sont arrivés au terme de la procédure, c'est-à-dire la liquidation du solde. Le rapport relève aussi un délai moyen de 535 jours pour les trois premières phases – recevabilité, accord de principe et promesse ferme –, sans compter les délais laissés au demandeur entre les étapes. En intégrant une estimation de ces délais, la durée totale atteint environ 1 082 jours, contre quelque 596 jours sous l'ancien décret. Ces données objectivent la longueur du parcours, sans permettre pour autant d'attribuer précisément le délai à chaque intervenant.

Le rapport montre également que 75 dossiers, soit 12,9 % des demandes de recevabilité, ont été abandonnés avant la fin avril 2026. Les motifs recensés sont variés : contraintes budgétaires, changement des priorités locales, dépassement des délais ou encore transfert du projet vers une régie communale autonome. Là encore, il convient d'être prudent ; le rapport précise que ces motifs ne peuvent pas être extraits automatiquement et qu'une analyse dossier par dossier serait nécessaire pour les établir de manière exhaustive.

Sur le plan financier, 131,8 millions d'euros ont été engagés pour 214 dossiers et un peu plus de 50 millions d'euros ont été liquidés sur la période couverte. Le taux moyen de subvention calculé au stade de projet s'établit à 60,03 %. Le rapport souligne toutefois que le taux effectif supporté en fin de chantier peut être inférieur, notamment en raison des révisions de prix et des suppléments intervenant après la promesse ferme.

Enfin, les chiffres illustrent le faible recours à la supracommunalité. Ce critère n'a été activé que pour quatre dossiers relevant du décret de 2020, auxquels s'ajoute un dossier de piscine supracommunale bénéficiant de l'incitant budgétaire complémentaire. À l'inverse, les critères liés à la mobilité, aux partenariats et à la mutualisation ont été mobilisés respectivement dans 103, 80 et 58 dossiers. Il s'agit d'indicateurs utiles pour nourrir la réflexion, mais ils ne valent pas, à eux seuls, le choix politique public.

La révision du décret du 3 décembre 2020 est en cours. Le travail porte notamment sur la simplification des procédures, une meilleure définition des conditions de recevabilité et une utilisation plus cohérente des moyens publics. La supracommunalité, la mutualisation des équipements, la recherche de financements complémentaires et la place éventuelle de partenariats avec le secteur privé font partie des pistes analysées. À ce stade, toutefois, aucune de ces orientations ne peut être présentée comme définitivement arrêtée. Je présenterai un avant-projet de décret au Gouvernement en première lecture dans les prochaines semaines.

Une attention particulière devra également être portée aux investissements strictement sportifs et aux infrastructures répondant à des besoins avérés, notamment les bassins de natation. Dans un contexte budgétaire contraint, notre objectif reste de soutenir les

projets présentant le plus grand impact pour la pratique sportive, une utilisation optimale des équipements et une réelle plus-value à l'échelle d'un territoire.

Le Gouvernement poursuivra ce travail avec rigueur, en s'appuyant sur les données du rapport, l'expérience de l'administration et les échanges avec les acteurs concernés. Je reviendrai devant le Parlement lorsque les orientations auront été suffisamment consolidées. La volonté est claire : aboutir à un dispositif plus simple, plus rapide et plus efficace, tout en garantissant une allocation responsable et équilibrée des moyens publics.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, nous disposons enfin d'un premier bilan quinquennal du décret Infrasports du 3 décembre 2020. C'est un document utile, riche en données et qui mérite un examen attentif. Cependant, je voudrais commencer par formuler un regret : notre groupe avait demandé que nous puissions auditionner l'administration Infrasports pour approfondir les conclusions de ce rapport et, malheureusement, la majorité n'a pas retenu cette demande. Je ne peux que regretter cette décision. Après cinq ans d'application, entendre les services aurait été important et aurait apporté un éclairage précieux sur les délais, les abandons, les difficultés administratives rencontrées par les communes et par les clubs.

Le rapport nous donne beaucoup de chiffres, mais très peu d'explications sur les causes et les difficultés. Un échange direct avec l'administration aurait permis de compléter vos réponses et de mieux préparer les adaptations du dispositif, puisque ce décret, porté à l'époque par M. Crucke au sein du Gouvernement PS-MS-Ecolo, avait notamment pour ambition de moderniser le soutien aux investissements publics. Cinq ans plus tard, il faut regarder ce qui fonctionne, mais aussi ce qui doit être corrigé et amélioré.

Quelle est votre lecture générale de cette évaluation ? Quels sont les principaux enseignements que vous en tirez ? Considérez-vous que les objectifs initiaux du décret ont été atteints ? Sur quels aspects pourrait-on améliorer ce décret ? Prioritairement, quels seraient les objectifs pour l'améliorer ? Le premier constat qui nous interpelle, c'est l'allongement des délais. L'administration le dit explicitement et vous l'avez dit aussi : le parcours entre l'introduction d'une demande et la notification de la promesse ferme de subventions s'est considérablement allongé.

Le rapport estime ce parcours à 1 082 jours sous le décret de 2020, contre 596 jours sous l'ancien régime. Cela représente 486 jours supplémentaires, soit une augmentation de plus de 80 %. C'est énorme ! Nous parlons d'un parcours qui est estimé à près de trois ans.

Il faut aussi être précis et je tiens vraiment à le rappeler, que ces trois années ne correspondent pas uniquement à du traitement administratif. Le calcul additionne 535 jours de traitement moyens observés et 18 mois estimés pour les démarches des porteurs de projet.

Toutefois, pour une commune ou un club, c'est bien la durée du parcours complet qui compte, puisque, pendant ce temps, il faut programmer les investissements, maintenir un financement et faire face à l'évolution du coût des travaux, avec parfois le risque de voir les projets abandonnés. Je ne vous ai pas entendue sur ce sujet : comment expliquez-vous cet allongement mis en évidence par le rapport ? Quelles étapes de la procédure estimez-vous responsable des délais les plus importants ? Surtout, comptez-vous fixer un objectif chiffré de réduction de ces délais avec un calendrier précis et des indicateurs de suivi ?

Au final, que pouvez-vous déjà améliorer ? Quelles mesures immédiates pouvez-vous prendre sans attendre une modification décrétole pour améliorer le dispositif ? Une simplification devrait se mesurer à un résultat concret, c'est-à-dire, dans ce cas bien précis, des projets qui avancent plus vite. La question des délais nous amène directement à celle des abandons, puisque, à la fin du mois d'avril 2026, le rapport recense 75 dossiers abandonnés après la recevabilité et 15 dossiers abandonnés après l'accord de principe.

Le rapport évoque également plusieurs raisons : des difficultés budgétaires, des changements de priorités communales et des délais relativement longs. Toutefois, il ne permet pas de savoir précisément quelle part revient à chacune de ces causes. Or, nous devons comprendre pourquoi ces projets s'arrêtent. Est-ce parce que leur coût a augmenté ? Est-ce parce que le financement ne tient plus ? Est-ce parce que la procédure décourage les demandeurs ? Ces questions sont particulièrement importantes pour les petites communes et les associations sportives qui disposent de moyens administratifs et financiers limités.

Le rapport relève également 125 avis défavorables au stade de la recevabilité sur 582 demandes, soit plus d'une demande sur cinq, notamment en raison de dossiers incomplets ou de problèmes d'éligibilité. Disposez-vous d'une analyse précise des motifs d'abandon, notamment de ceux liés aux délais et aux difficultés financières ? Avez-vous estimé ou évalué les surcoûts entre l'introduction d'une demande et l'obtention de la promesse ferme ? Cela peut être un motif d'abandon. Envisagez-vous, Madame la Ministre, de renforcer l'accompagnement des demandeurs, de clarifier les conditions d'accès et de simplifier les documents exigés ? L'enjeu est de permettre aux porteurs de projets de constituer un dossier qui puisse aboutir.

J'en reviens justement à la procédure. Combien de projets arrivent réellement au bout de la procédure ? Le

rapport indique que 72 dossiers sont parvenus à la liquidation du solde de la subvention. Ce chiffre appelle des explications, puisque nous savons que les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs années et que les dossiers comptabilisés aux différentes étapes ne sont pas nécessairement les mêmes. Nous ne pouvons pas en tirer à lui seul un taux de réussite ou d'échec. En revanche, nous devons connaître la situation des dossiers introduits depuis 2021, savoir lesquels sont clôturés, encore à l'instruction, en travaux, abandonnés, ou toujours en attente d'une décision. Madame la Ministre, pouvez-vous nous fournir une ventilation par année d'introduction ? Combien de dossiers sont encore en attente depuis plus de deux, voire trois ans ?

Le rapport relève aussi une diminution des demandes d'accords de principe et de promesses fermes en 2025. Il évoque une incidence probable des élections communales, sans le démontrer statistiquement. Avez-vous approfondi cette analyse ? Comment comptez-vous améliorer le suivi des projets jusqu'à la réalisation des travaux et du paiement du solde ?

Il faut aussi regarder les moyens budgétaires. Le rapport ne présente pas de trajectoire consolidée des crédits d'engagement et de liquidation entre 2020 et 2026. C'est pourtant indispensable pour pouvoir apprécier la capacité réelle de financement d'Infrasports, puisqu'il mentionne près de 132 millions d'euros engagés pour 214 dossiers et environ 50 millions d'euros liquidés. Cette différence ne constitue pas automatiquement un retard de paiement, puisque les liquidations dépendent aussi de l'avancement des projets. Cependant, elle doit à tout le moins pouvoir être expliquée et mise en perspective. Dans vos réponses parlementaires, vous avez évoqué en avril 2025 61 dossiers disposant d'un accord de principe, mais pas encore d'une promesse ferme, pour environ 71,8 millions d'euros. En mars 2026, vous avez mentionné 39 dossiers en attente de décision ministérielle, pour près de 39,8 millions d'euros. Ces chiffres ne portent pas sur le même périmètre. Ils ne permettent pas de conclure que les dossiers en attente ont diminué. Nous aimerions une photographie claire et actualisée. Au 30 septembre 2026, combien de dossiers attendent une décision ? Pour quel montant et depuis combien de temps ?

Vous avez également évoqué une enveloppe de 27,4 millions d'euros pour les investissements classiques en 2026. Cette enveloppe est-elle suffisante pour répondre aux besoins et financer les nouveaux projets ? Pouvez-vous nous transmettre l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation depuis 2020, en distinguant les budgets initiaux ajustés et exécutés, ainsi que les financements classiques et extraordinaires ?

Enfin, quelle programmation prévoyez-vous entre 2027 et 2030 pour couvrir les engagements qui restent à liquider ?

On sait aussi, Madame la Ministre, et c'est une demande de terrain qui nous revient très souvent, que les communes et les clubs ont absolument besoin de visibilité pour pouvoir mener leurs investissements à terme. C'est une question pratico-pratique, mais qui ne peut être éludée : qui parvient réellement à bénéficier de ces aides, puisque le rapport montre un très faible recours au dispositif pour certains bénéficiaires pourtant éligibles, et, on l'a dit, les écoles et les provinces ? Donc, il y a malheureusement une mobilisation inégale des aides et des bénéficiaires. La supracommunalité reste peu mobilisée avec seulement cinq dossiers engagés dans cette catégorie. Comment l'expliquez-vous ? Est-ce une question de complexité administrative, de cofinancement, de critères d'éligibilité ou de manque de projets ? Prévoyez-vous également d'adapter certaines conditions d'accès ou de renforcer l'accompagnement pour permettre justement à ces bénéficiaires d'introduire des dossiers ? Le taux moyen de subvention atteint environ 60 % au stade du projet. Mais, en fait, cela ne nous dit pas complètement quels efforts financiers restent finalement à charge du bénéficiaire.

Il faut pouvoir apprécier l'équité territoriale. La répartition des dossiers entre provinces ne suffit pas. Elle doit être confrontée aux besoins locaux et à l'état des équipements. Disposez-vous d'une analyse qui permet d'identifier les communes et les bassins de vie dont les besoins en infrastructures sportives restent insuffisamment couverts ? C'est évidemment extrêmement important pour pouvoir couvrir l'ensemble du territoire.

Ce rapport doit également être replacé dans l'ensemble de la politique Infrasports, car on sait aussi que son périmètre est celui du décret du 3 décembre 2020 et évidemment qu'il y a plusieurs programmes importants qui n'y figurent pas, comme le plan Piscine, Wallonie Ambitions Or, la rénovation énergétique qui est financée par le PNRR, les infrastructures partagées, les projets liés aux inondations ou encore les pôles sportifs d'excellence. Cette limite s'explique par le cadre juridique du rapport, mais, en fait, elle nous empêche d'avoir une vue de l'ensemble des investissements sportifs régionaux.

Madame la Ministre, envisagez-vous de présenter au Parlement un bilan consolidé de ces différents dispositifs ? Une évaluation du plan Piscines et autres programmes extraordinaires est-elle prévue ? Au-delà des montants accordés, comment mesurez-vous les résultats concrets ? Qu'en est-il des équipements réalisés, leur fréquentation, leur utilisation et leur accessibilité ? Tout ce qui compte vraiment au bout du parcours, c'est qu'une infrastructure soit effectivement ouverte, qu'elle soit utilisée et qu'elle soit accessible.

J'en viens à la réforme annoncée du décret. Vous avez évoqué une réflexion sur sa simplification et sur la préparation de propositions de réforme. Quels constats

de ce rapport comptez-vous traduire dans votre projet ? Quelles dispositions souhaitez-vous modifier en priorité ? L'administration, les communes, les clubs et les fédérations sportives sont-ils associés à ces travaux ?

Quel calendrier envisagez-vous pour présenter le projet au Gouvernement ? Vous aviez dit que vous alliez proposer un avant-projet dans peu de temps. Il est important que nous puissions nous aussi, au Parlement, recevoir ce document pour y travailler. Cette réforme est capitale. Elle doit articuler des procédures plus simples, des délais plus prévisibles, des décisions juridiquement sûres et des moyens financiers adaptés.

Il faudra aussi définir dès le départ les indicateurs qui permettent de vérifier ces résultats. Les porteurs de projet doivent pouvoir véritablement constater une amélioration réelle sur le terrain et dans l'introduction des dossiers, pour qu'ils puissent aboutir. Cette première évaluation est utile, mais elle doit déboucher sur des décisions. Son constat le plus marquant reste celui d'un parcours vers la promesse ferme estimée à près de trois ans, qui s'est fortement allongée par rapport à l'ancien régime. Les délais, les abandons, la réalisation des projets et les moyens budgétaires doivent être examinés ensemble.

Depuis votre entrée en fonction, nous avons déjà pointé une forte tension budgétaire sur Infrasports, notamment sur les crédits de liquidation. Cette tension soulève des questions très concrètes sur les paiements et sur la capacité des communes et des clubs à mener leurs chantiers à terme. Or, en matière d'Infrasports, les besoins sont immenses. Des communes sont en attente de réponse, des infrastructures sont vieillissantes, les coûts des travaux compliquent le financement des projets et les dépenses énergétiques pèsent sur les piscines et les halls sportifs.

Dans ce contexte, quelles ambitions portez-vous pour Infrasports, celle d'un véritable développement du sport, ou celle d'un maintien minimal du dispositif ? Car les choix budgétaires traduisent des priorités politiques : on trouve des moyens pour revaloriser le sommet de l'administration, introduire des bonus ou financer des dispositifs d'évaluation externe. Je souhaiterais savoir quelle priorité on accorde aux infrastructures sportives de proximité, aux enfants, aux quartiers, aux clubs, aux écoles et aux communes qui ont véritablement besoin d'équipements accessibles.

Le sport – on le sait tous ici – est un levier de santé publique, de cohésion sociale, de prévention, d'émancipation et d'égalité des chances. Il mérite une ambition à la hauteur de ces enjeux. C'est pourquoi nous attendons une réforme accompagnée d'objectifs mesurables, d'une programmation financière lisible et d'un suivi régulier. Après cinq ans d'application, cette évaluation doit se traduire par des procédures plus simples, des délais plus prévisibles et des infrastructures réalisées au bénéfice de la population. Nous suivrons ce

dossier avec attention et ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous interroger, afin que cette future réforme soit à la hauteur de l'ambition sportive.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, mon groupe et moi-même ne partageons pas spécialement le point de vue de Mme Özen, notamment par rapport aux auditions avec Infrasports. Son explication et sa présentation démontrent que le rapport est largement complet pour en tirer les conclusions et les pistes d'amélioration, qui se verront d'ailleurs à travers la révision du décret. Nous souhaiterions revenir surtout sur un élément important de ce rapport : la complexité des procédures pour obtenir une subvention Infrasports.

Nous avons, à de nombreuses reprises, discuté de cela lors de nos commissions. Aujourd'hui, pour remettre les choses dans leur contexte, nous savons que, pour bénéficier d'un subside, un porteur de projet doit passer par plusieurs étapes. On parle de la recevabilité du dossier, de l'accord de principe, de la promesse ferme de subvention et enfin de l'attribution du marché.

Le rapport nous apprend un élément assez important : à travers toutes ces étapes, lorsqu'on prend les délais, on se retrouve en moyenne à près de 20 mois. C'est assez long pour les clubs pour se développer et évoluer dans de bonnes conditions. Je vous explique cela sans forcément prendre en compte la préparation du dossier ou encore la réalisation des travaux.

Sur le terrain – nous sommes entre collègues, tous plus ou moins actifs au niveau du monde sportif –, on rencontre régulièrement des clubs sportifs qui souhaitent rénover leurs installations, mais qui se retrouvent souvent confrontés à ces problèmes de procédures qu'ils ont aussi parfois du mal à comprendre. Je me souviens encore de dossiers où certains clubs confondaient recevabilité et accord de principe. Là-dessus, c'est important de clarifier.

Il faut aussi rappeler que ces clubs fonctionnent souvent grâce à des bénévoles qui n'ont pas nécessairement les compétences administratives ou techniques pour monter et suivre des dossiers aussi complexes. Quand on voit que près de 13 % des dossiers sont abandonnés après la recevabilité, cela doit nous interpeller et nous pousser dans cet objectif, dans cette procédure de révision du décret.

Cette procédure est en cours. Un travail est notamment mené sur la simplification des procédures, une meilleure définition des conditions de recevabilité et une utilisation plus cohérente des moyens publics. Vous l'avez dit, Madame la Ministre, c'est très important qu'on puisse rationaliser et mutualiser les infrastructures sportives.

On parlera surtout de la supracommunalité. Les chiffres qui illustrent le faible recours à la supracommunalité, la mutualisation des équipements, la recherche de financements complémentaires et la place éventuelle de partenariats avec le secteur privé font partie des pistes à analyser.

Comment comptez-vous simplifier les procédures Infrasports pour les rendre plus accessibles aux clubs sportifs et aux petites communes ? Dans le rapport, par exemple, on nous donne le nombre de dossiers déposés par province. Ce serait intéressant de voir aussi le nombre de dossiers déposés par commune pour voir l'impact que cela pourra avoir en fonction de la proactivité des clubs sportifs.

Un accompagnement renforcé des porteurs de projet est-il envisagé, notamment pour éviter que des dossiers soient abandonnés en cours de procédure ? Enfin, quels leviers pourraient être activés pour réduire les délais de traitement qui restent particulièrement longs, et permettre aux clubs de concrétiser plus rapidement leurs investissements ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vais d'abord vous remercier pour cette présentation du rapport qui concerne l'évolution du dossier Infrasports au cours des cinq dernières années.

Notre attention est particulièrement portée sur la page 20, qui met en évidence plusieurs constats interpellants. Tout comme vous, je pense notamment à la longueur des procédures qui est susceptible de décourager certains porteurs de projets, et, dans certains cas même, de conduire à leur abandon, donc au nombre limité de projets supracommunaux, et surtout à la très faible représentation des projets portés par les provinces et les établissements scolaires, ainsi qu'à la tendance à confier la réalisation des travaux de construction ou de rénovation à des régies communales. Cela peut complexifier et alourdir le suivi administratif et technique des dossiers.

Face à ces constats, vous avez un avant-projet de décret qui est en train de se mettre en place avec les différentes orientations. Concernant cet avant-projet – vous l'annoncerez dans les prochaines semaines – quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre pour remédier à ces difficultés et surtout améliorer le fonctionnement du dispositif Infrasports ? Envisagez-vous notamment de simplifier et surtout d'accélérer les procédures ?

Comme l'ont dit mes collègues, c'est très important pour toutes les communes et plus principalement pour les plus petites. Si un dossier est introduit, c'est généralement que les besoins sont là. Les différents clubs viennent solliciter les pouvoirs locaux pour essayer d'améliorer les différentes infrastructures, tout cela pour favoriser davantage les projets

supracommunales et renforcer l'accompagnement des différents porteurs de projet.

Concernant l'avant-projet de décret et les différentes orientations, avez-vous déjà un calendrier qui est envisagé pour la mise en œuvre de ces améliorations, ainsi que les échéances auxquelles nous pouvons attendre des résultats tangibles ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos différentes questions. Je voudrais rassurer tout le monde : quand je suis arrivée et que j'ai eu la charge de ce département, j'ai directement demandé à mes équipes de travailler sur une simplification du décret.

J'ai en effet la chance d'être bourgmestre depuis 26 ans et, vu la lourdeur du dernier décret adopté, c'est l'un des premiers dossiers sur lesquels j'ai demandé de travailler avec l'administration pour simplifier les procédures et raccourcir les délais. Vous parliez de prévisibilité, mais aujourd'hui – comme je l'ai dit dans l'exposé introductif –, les pouvoirs locaux et les clubs ne savent pas se projeter, vu que les délais sont tellement longs.

En plus, il y a une incompréhension vu la complexité de la procédure, parce que vous avez la notion de « recevable », « principe » et « ferme ». Il y avait eu toute la polémique avec la Commune de Boussu, où vous aviez confondu recevabilité et promesse ferme. Avec la recevabilité, la ministre n'a aucune vue sur les dossiers introduits au niveau de l'administration. Le ministre, aujourd'hui, dans la procédure actuelle, intervient au niveau du principe, de la promesse ferme, mais n'intervient pas en ce qui concerne la recevabilité.

Je pense que ce rapport apporte un plus, mais il ne fallait pas attendre ce dernier pour se rendre compte qu'il y avait une complexité dans le système actuel, qui doit absolument être simplifié.

Vous me demandez aussi les causes, les motifs pour lesquels des projets sont abandonnés. Je les ai donnés, mais c'est du cas par cas, parce que beaucoup oublient qu'il y a toujours une partie à subsidier. Il y a beaucoup de communes – la Commune de Charleroi particulièrement – qui m'ont attaqué avec le subside pour un terrain synthétique. Le subside a été octroyé, sauf que la Commune n'est pas en mesure de mettre la différence et ce dossier est toujours en suspens. Il ne faut pas oublier qu'il y a également un subside qui est octroyé par la Région wallonne, mais qu'il y a toujours une différence qui doit être prise en charge soit par la commune, soit par le club. Cela dépend évidemment du porteur de projet.

De manière générale, je ne vais pas dévoiler le futur décret, vu que je dois donner la primeur au niveau du Gouvernement et qu'il n'est pas encore passé en première lecture. Évidemment, cela s'est fait en parfaite collaboration avec le secteur, l'administration et les pouvoirs locaux. Il faut aussi apprendre à mutualiser et à partager les infrastructures. Dans beaucoup de communes – ce n'est pas une généralité –, il y a des salles de gymnastique dans les écoles. Le soir, elles ne sont parfois pas occupées. Il faut apprendre à travailler ensemble, apprendre à mettre à disposition tel ou tel lieu aux clubs de la commune quand une nouvelle infrastructure n'est pas possible.

Vous vouliez l'audition de l'administration, mais celle-ci n'a fait que réaliser un rapport factuel, fait en parfaite collaboration avec le cabinet, sauf que c'est l'administration qui possède tous les éléments de chaque dossier. Leur expérience du terrain est bien prise en compte dans la nouvelle mouture du décret.

Les objectifs pour améliorer le décret sont principalement raccourcir les délais ainsi que faciliter la vie des communes et des clubs – c'est une question de bon sens –, compte tenu des besoins du secteur et de l'inflation qui tend à complexifier la finalisation des projets. Vu les procédures très longues aujourd'hui, il y en a beaucoup qui abandonnent tellement les prix grimpent. Entre le moment de l'introduction du dossier et le marché public qui est lancé, il y a souvent un abandon parce que cela coûte beaucoup trop cher.

Sur la question des dossiers en attente d'un accord de principe ou d'une promesse ferme, j'ai reçu une question écrite de votre collègue, M. Witsel. J'y répondrai dans les meilleurs délais avec mon administration, le temps de consolider toutes les données budgétaires.

Sur la question de l'identification des besoins, nous travaillons avec Infraspports et l'ADEPS sur un cadastre des infrastructures sportives. Maintenant, certaines fédérations donnent leur avis par rapport à des projets d'infrastructures. Elles répertorient là où il y a davantage un besoin par rapport à certaines infrastructures. Je prends souvent l'exemple du hockey, mais le hockey a mis en place ce cadastre de leurs infrastructures. Quand un projet est soumis, celui-ci donne un avis favorable ou défavorable selon les besoins de la région concernée.

Aujourd'hui, une ébauche de cadastre existe, mais il n'est pas totalement complet, parce qu'il faut savoir que des infrastructures sportives sont faites sur fonds propres et elles ne demandent pas du tout de subsides au niveau de la Région wallonne. Dès lors, c'est plus un travail de recherche qui doit être effectué par l'administration. Comme l'ADEPS et Infraspports travaillent ensemble, on espère avoir un cadastre le plus complet possible.

Sur le planning de la réforme, le texte sera présenté en première lecture dans les prochaines semaines. Je le répète, cela a été fait en étroite collaboration avec l'administration, qui était également bien consciente de la lourdeur du texte actuel.

Vous serez informés lorsque le texte sera passé en première lecture au Gouvernement. Je reviendrai avec les prochaines étapes de cette réforme importante pour les infrastructures sportives wallonnes.

Comme vous le savez, je suis aussi ministre de la Simplification administrative. Le futur décret s'inscrit totalement dans cette simplification administrative, que ce soit pour les pouvoirs locaux ou pour les porteurs de projets via des clubs de sport.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – J'aimerais revenir sur plusieurs éléments. Vous avez dit que votre futur décret arriverait dans quelques semaines. Pourrions-nous avoir une date plus précise ?

(Réaction de Mme la Ministre Galant)

Oui, mais vous avez quand même un délai. S'agit-il d'un mois, de deux mois, de trois mois, de six mois ? Nous vous posons des questions, essayez d'être un peu plus précise.

Vous avez dit que parfois le subside était accordé, mais qu'il fallait une partie à subsidier par la commune. En l'occurrence, vous avez pris l'exemple de la commune de Charleroi. Je vous rappelle aussi les mesures du plan Oxygène et toutes les mesures d'austérité que vous avez prises par rapport aux communes, en leur enlevant du budget, ce qui a des répercussions sur beaucoup de projets qui touchent le sport, les quartiers et les jeunes.

Vous ne pouvez pas dire que c'est uniquement la commune qui ne subsidie pas. La commune n'a plus les moyens de subsidier et c'est dû à vos réformes qui réduisent les budgets.

Effectivement, quand on a prévu un certain budget et qu'entre-temps, on doit faire face à certains aléas et à des procédures beaucoup trop longues, ce sont malheureusement ces projets qui sont impactés, ce que l'on dénonce. Parfois, on arrive à renoncer ou à postposer des projets pourtant essentiels pour les quartiers, pour les jeunes et pour la politique sportive dans son ensemble.

Quant à l'audition de votre administration, vous dites que le rapport est factuel. Effectivement, c'est un rapport factuel, il y a beaucoup de données chiffrées, des éléments statistiques, mais très peu d'explications sur les causes de ce dysfonctionnement. Pour mon groupe et moi, il était essentiel d'avoir l'éclairage des services. Cela représente une réelle plus-value pour approfondir les conclusions de ce rapport.

Pour le reste, Madame la Ministre, on attendra avec impatience la première lecture pour la réforme que vous avez annoncée, dont vous ne voulez pas dire quand elle arrivera.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vous êtes la seule à avoir parlé du partenariat entre écoles et clubs sportifs. Je crois que ce sont aussi des opportunités manquées pour certains clubs qui sont à la recherche de nouvelles infrastructures sportives. Utilisons déjà ce que nous avons.

Concernant le fait de lancer ce cadastre des infrastructures sportives, j'avais notamment rencontré la Fédération de hockey, qui m'avait expliqué que, par terrain, on était plus ou moins à 500 personnes qui pouvaient l'exploiter. Au football, on n'a pas forcément ces mêmes chiffres. Cela pourrait être intéressant pour savoir à quelle vitesse on retrouve des usures ou des problèmes d'entretien au niveau des clubs.

Le cadastre est un élément très important et très déterminant.

On a toutes les discussions sur les terrains synthétiques. Moi, à chaque fois, ce que je dis, on parle des rayons, quand on a un terrain synthétique, on peut aussi se dire que l'on travaille dans la mutualisation. D'autres clubs, d'autres villages pourraient aussi exploiter ces terrains pour faire éventuellement des économies, au lieu d'avoir parfois deux synthétiques sur un rayon assez proche, ce qui n'a pas beaucoup de sens lorsque l'on cherche à optimiser et faire des économies.

Les explications sont assez claires. On parle encore de l'aspect quantitatif du rapport, mais je crois qu'il faut pouvoir interpréter les chiffres – c'est aussi notre rôle en tant que politiques – pour en débattre ici même.

En tout cas, je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je peux comprendre et c'est tout à fait logique que votre décret passe d'abord, que la primeur soit au Gouvernement, mais connaissant votre côté pratique et votre casquette de bourgmestre, je suis certain que ce sera dans le bon sens et que vous mettrez

cela en œuvre pour qu'il y ait le moins de procédures administratives et, surtout, pour diminuer le délai. Quand vous donnerez le délai à Mme Özen sur le décret, nous aurons la date et nous parcourrons cela avec beaucoup d'attention au Parlement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – J'aimerais rassurer tout le monde : mes crédits « Sport » restent les mêmes, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne. C'est une bonne nouvelle pour le sport.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la qualité de l'air dans les bâtiments du Service public de Wallonie (SPW) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la qualité de l'air dans les bâtiments du Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, la qualité d'un bâtiment administratif ne se mesure pas uniquement à sa consommation énergétique ou à son adaptation aux épisodes de forte chaleur. La qualité de l'air intérieur, le renouvellement de l'air et la ventilation constituent également des éléments importants du confort et du bien-être des agents et des usagers.

Madame la Ministre, disposez-vous d'un état des lieux des systèmes de ventilation et de renouvellement de l'air dans les bâtiments administratifs relevant de votre compétence ? Des campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur, notamment au moyen de mesures de CO₂, sont-elles organisées dans certains

bâtiments ? Selon quels critères ? Combien de bâtiments ont fait l'objet d'un diagnostic au cours des dernières années et des problèmes particuliers ont-ils été identifiés ? Lorsqu'un bâtiment fait l'objet d'une rénovation énergétique, la qualité de la ventilation et de l'air intérieur est-elle systématiquement intégrée au projet ?

Enfin, envisagez-vous d'intégrer cet indicateur dans la stratégie immobilière globale du SPW afin de disposer d'une vision objectivée de la qualité des espaces de travail ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je répondrai pour les bâtiments administratifs relevant de ma compétence et gérés par le Département de la gestion immobilière. Celui-ci dispose d'un état des lieux des systèmes de ventilation et de renouvellement de l'air présent dans ces bâtiments, ceux-ci étant répertoriés dans l'outil IMHOTEP. La qualité de l'air intérieur fait l'objet d'un suivi dans les salles de réunion, qui sont équipées de capteurs de mesure du CO₂, ces locaux étant identifiés comme les plus sensibles.

Des analyses complémentaires peuvent également être réalisées lors des modifications importantes des espaces de travail ou lorsqu'un risque particulier est identifié. Si des équipements de ventilation et de renouvellement de l'air sont bien répertoriés dans l'outil IMHOTEP, le Département de la gestion immobilière ne dispose pas, en revanche, de données consolidées sur le nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'analyse spécifique de la qualité de l'air au cours des dernières années. Ces analyses sont, en effet, réalisées dans le cadre de la gestion courante des bâtiments en fonction des besoins identifiés. Lors des projets de rénovation, les exigences relatives à la ventilation et à la qualité de l'air intérieur sont également intégrées à l'analyse du projet, conformément aux normes et prescriptions techniques applicables.

Enfin, la qualité de l'air intérieur est déjà prise en compte dans les processus de gestion et d'exploitation des bâtiments par le Département de la gestion immobilière. À ce stade, il n'est pas prévu d'intégrer un indicateur spécifique dans la stratégie immobilière du SPW. L'opportunité d'une telle intégration pourrait toutefois être examinée ultérieurement si des besoins particuliers devaient le justifier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre. On peut se réjouir dans les différents programmes de rénovation qu'il y ait une pensée pour la ventilation et qu'il y ait également, si les besoins sont nécessaires, une possibilité d'intégration.

(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la mobilisation du patrimoine immobilier
wallon dans le cadre du plan Grand Froid »**

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les bâtiments mobilisables »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Tillieux, sur « la mobilisation du patrimoine immobilier wallon dans le cadre du plan Grand Froid » ;
- Mme Fafchamps, sur « les bâtiments mobilisables ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, le 2 octobre, votre collègue au Fédéral annonçait avoir identifié 25 bâtiments publics fédéraux susceptibles d'être mobilisés pour renforcer l'accueil des personnes sans abri dans le cadre du plan Grand Froid. Les possibilités doivent être examinées avec les communes et les CPAS en fonction des besoins locaux et des caractéristiques des bâtiments.

Cette annonce pose également la question de la mobilisation du patrimoine immobilier wallon. Dans une précédente réponse – puisque ce n'est pas la première fois que je vous interpelle à cet égard –, vous indiquiez que votre administration dispose d'un cadastre dynamique global des biens immobiliers publics régionaux wallons, permettant d'identifier plusieurs bâtiments actuellement inoccupés.

Pourriez-vous envisager d'assurer une mise à disposition temporaire de ces bâtiments wallons, actuellement inoccupés ou appelés à être libérés, l'accueil de personnes sans abri lors de la période hivernale à venir ? Avez-vous été sollicitée par votre collègue en charge de l'Action sociale, les relais sociaux, les CPAS ou d'autres acteurs afin d'identifier de telles possibilités ? Envisagez-vous, à l'instar de la démarche engagée au niveau fédéral, d'identifier préventivement une liste de bâtiments wallons

mobilisables en cas de besoins supplémentaires dans le cadre du plan Grand Froid ?

J'attends votre réponse avec impatience.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme ma collègue vient de l'expliquer, la Régie fédérale des bâtiments a annoncé avoir identifié une trentaine de bâtiments publics susceptibles d'être mobilisés temporairement afin de renforcer les capacités d'accueil des personnes sans abri durant la période hivernale.

La démarche initiée par votre collègue fédérale Vanessa Matz vise notamment à ne plus rechercher des solutions dans l'urgence, au cas par cas, mais à identifier préalablement les bâtiments qui pourraient être mis à disposition lorsqu'une commune ou un CPAS fait état d'un besoin. Une grande partie des immeubles recensés sont d'ailleurs des bâtiments inscrits dans une trajectoire de vente.

Vous indiquiez précédemment que le Département de la gestion immobilière développe un cadastre dynamique du patrimoine immobilier régional et qu'une série de bâtiments administratifs sont actuellement inoccupés, en cours de vente ou en attente de réaffectation.

Dans ce contexte, la Wallonie dispose-t-elle aujourd'hui, au sein de son patrimoine, d'une identification des bâtiments vacants ou temporairement inoccupés qui pourraient, moyennant le respect des conditions de sécurité et d'habitabilité nécessaires, être mobilisés temporairement pour répondre à une situation d'urgence sociale ?

À défaut, envisagez-vous de réaliser, sur la base du cadastre immobilier existant, un inventaire de ce type ?

Des contacts sont-ils prévus avec votre collègue en charge de l'Action sociale, ainsi qu'avec les communes, CPAS et relais sociaux, afin de croiser les éventuels besoins locaux avec les disponibilités immobilières de la Région ?

Enfin, quels seraient, selon vous, les principaux obstacles techniques, juridiques ou budgétaires à une mise à disposition temporaire de certains bâtiments régionaux avant leur vente, leur rénovation ou leur réaffectation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames les Députées, je répondrai à nouveau pour les bâtiments administratifs

relevant de ma compétence et gérés par le Département de la gestion immobilière.

Le Département de la gestion immobilière développe actuellement un cadastre du patrimoine immobilier régional. Si les bâtiments occupés par les services du SPW sont répertoriés et rattachés à leurs parcelles, la connaissance du patrimoine n'est pas encore exhaustive pour l'ensemble des biens immobiliers régionaux. À ce stade, le Département de la gestion immobilière ne dispose pas d'un inventaire spécifiquement consacré à l'hébergement d'urgence.

La mobilisation éventuelle de bâtiments régionaux devrait, en tout état de cause, s'inscrire dans une démarche globale et coordonnée relevant de la politique d'accueil et d'hébergement d'urgence portée par mon collègue Yves Coppieters, ministre en charge de l'Action sociale, sur la base des besoins identifiés par les acteurs compétents.

Il convient toutefois de souligner que les bâtiments administratifs concernés, principalement conçus pour un usage de bureaux, ne sont pas nécessairement adaptés à une fonction d'hébergement. Leur éventuelle mobilisation ne pourrait être envisagée sans un examen préalable de leur situation, notamment au regard de leur affectation, des procédures de vente ou de réaffectation en cours, ainsi que des exigences de sécurité et d'habitabilité et les contraintes juridiques, techniques et budgétaires qui en découlent. Leur disponibilité temporaire ne saurait donc, à elle seule, présumer de leur aptitude à accueillir des personnes.

Par ailleurs, les bâtiments administratifs actuellement inoccupés ou susceptibles d'être libérés dans les prochains mois sont, selon les cas, en cours de vente ou de résiliation, de réaffectation ou de travaux en vue d'une occupation prochaine. Ces bâtiments n'ont donc pas pour vocation à demeurer durablement inoccupés et doivent, durant cette période transitoire, rester disponibles pour les opérations nécessaires à leur cession, leur réaffectation et la réalisation des travaux prévus.

Enfin, une éventuelle mise à disposition temporaire devrait également tenir compte des responsabilités juridiques liées à l'occupation des lieux, ainsi que des coûts éventuels de mise en conformité, d'exploitation et de surveillance. Les bâtiments concernés ne disposent par ailleurs pas nécessairement des équipements sanitaires requis pour une fonction d'hébergement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je m'attendais à votre réponse. Quand on veut, on peut trouver toutes les excuses possibles et imaginables : les bâtiments vont être mis en vente, les bâtiments sont en cours de réaffectation, les bâtiments ne sont pas adaptés, il faut veiller à la responsabilité juridique. Il faut ceci, il faut cela. Vous avez la panoplie complète des excuses

valables, ou moins valables, pour ne pas réfléchir à cette réalité : il y a aujourd'hui beaucoup plus de gens dans la rue qu'hier, il y a aujourd'hui un débordement en termes de besoins en action sociale, il y a aujourd'hui des abris de nuit qui sont débordés.

Aujourd'hui le soleil est là, mais d'ici quelques semaines, ce sera le gel, le froid. La froideur de votre réponse me hérisse. Je me demande qui va encore penser à toutes ces personnes qui sont dehors. Nous – quand je dis nous, ce sont les pouvoirs publics, que ce soit les politiques, que ce soit les administrations publiques –, nous avons certainement des moyens qui peuvent être mis à disposition, avec quelques aménagements, pour permettre de loger quelques-uns provisoirement. Vous, vous dites l'inverse : vous ne pouvez pas loger provisoirement, pour X ou Y raison. J'aimerais que vous disiez une fois « provisoirement, on va le faire, on va essayer et l'on va trouver des solutions ensemble ».

Il y a des demandes, mais c'est mieux de se retrancher derrière un cadastre qui n'est pas exhaustif ou d'autres arguments de votre réponse. Bref, je ne suis vraiment pas rassurée des perspectives pour nos sans-abri.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – J'ai bien noté que le cadastre était en cours et non finalisé, non exhaustif, et qu'il n'y avait pas d'analyse particulière pour savoir s'il pourrait correspondre à de l'hébergement. En effet, avant de mettre à disposition un bâtiment public pour ce type d'utilisation, il y a un examen précis nécessaire avant de les occuper, cela paraît évident.

J'entends bien aussi que l'inoccupation de ces bâtiments est souvent ponctuelle et qu'ils sont dans un processus de réaffectation ou de vente. Néanmoins, j'insiste sur le fait que, dans le même ordre d'idées, chaque euro public doit être dépensé de façon efficace et chaque bâtiment public doit pouvoir aussi être utilisé du meilleur moyen que ce soit. Même si le bâtiment n'est pas 100 % optimal pour accueillir un hébergement de nuit, cela reste toujours mieux que de dormir en rue. Dès lors, j'invite à faire ce travail d'analyse sur certains bâtiments qui seraient disponibles tout l'hiver et qui pourraient être rentabilisés pour accueillir ces personnes plutôt que de les laisser dormir en rue.

(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le financement des travaux effectués dans
les bâtiments administratifs de la Région
wallonne »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le financement des travaux effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, la gestion du patrimoine immobilier du Service public de Wallonie nécessite une programmation rigoureuse des travaux, mais aussi une anticipation suffisante des besoins budgétaires qui en découlent.

Plusieurs dossiers importants sont actuellement en cours ou en préparation, notamment la finalisation financière du projet Cap Sud ou la réaffectation du site des moulins de Beez. Ces opérations représentent des montants significatifs et peuvent entraîner des besoins importants en crédits de liquidation sur plusieurs exercices.

Quelle est aujourd'hui la programmation des principaux travaux immobiliers du Service public de Wallonie pour 2026 et les années suivantes, puisque vous faites des budgets maintenant sur trois ans ? Quels montants doivent être liquidés pour le projet Cap Sud ? Selon quel calendrier les dernières factures doivent-elles être acquittées ? Ces dépenses avaient-elles été intégralement anticipées dans les prévisions transmises par l'administration ?

En ce qui concerne le site des moulins de Beez, quel est le coût estimé de l'opération de réaffectation actuellement engagée et quels services seront concernés ? Quel en est le calendrier prévisionnel et quels crédits devront être engagés et liquidés au cours des prochaines années ?

Plus globalement, quelle enveloppe budgétaire le Gouvernement prévoit-il de consacrer aux travaux dans les bâtiments administratifs du SPW ? Avez-vous demandé à l'administration de réaliser des économies ou de revoir certains investissements immobiliers afin de respecter la trajectoire budgétaire ? Dans l'affirmative, quels travaux ont été reportés, redimensionnés ou abandonnés ?

Comment assurez-vous aujourd'hui l'articulation entre la stratégie immobilière globale du SPW, la programmation effective des chantiers et les moyens budgétaires nécessaires à leur réalisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la gestion du patrimoine immobilier du Service public de Wallonie s'inscrit dans le cadre de la stratégie immobilière visant à rationaliser les implantations administratives et à optimiser l'utilisation des bâtiments. Plusieurs projets immobiliers sont actuellement programmés dans ce cadre :

- la seconde phase du regroupement du SPW Économie, Emploi et Recherche sur le site Gauchy à Namur est en voie de finalisation, avec un aménagement prévu en janvier 2027 ;
- sur le site Cap Nord à Namur, la troisième phase du regroupement du SPW Mobilité et Infrastructures, ainsi que les regroupements du SPW Intérieur et Action sociale et de l'École d'administration publique sont également programmés. Les travaux devraient débuter prochainement pour une finalisation envisagée en 2027 ;
- les études relatives à la rénovation des bâtiments sis à la place de Wallonie, 1 et 2, à Jambes, se poursuivront en 2027. Le démarrage des travaux est envisagé en 2028 afin de permettre le regroupement des services concernés à l'horizon 2030-2031 ;
- la rénovation du site des brigades d'Irlande, à Jambes, est également programmée, avec un démarrage des études envisagé en 2027 et des travaux en 2028, pour une finalisation du regroupement du SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie à l'horizon 2029-2030 ;
- les études relatives à la rénovation du site de Sainte-Walburge à Liège devraient débuter en 2027, suivies des travaux en 2028, en vue d'une finalisation du regroupement du SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie à l'horizon 2030-2031.

Concernant le projet Cap Sud, l'état d'avancement final n'a pas encore été établi par l'entreprise. Celui-ci devrait être arrêté dans les prochaines semaines, après la levée des dernières remarques. Selon les informations communiquées par l'administration, le solde restant à liquider est prévu dans les crédits de liquidation de l'exercice 2026.

S'agissant de la réaffectation du site des moulins de Beez, ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie immobilière du SPW et vise à regrouper plusieurs services actuellement répartis sur différentes implantations. Il concerne la direction de l'identité de la

production, actuellement implantée à la chaussée de Charleroi à Salzinnes, ainsi que la Direction de la documentation, des archives régionales et des publications, située à l'avenue Gouverneur Bovesse à Jambes. Des travaux complémentaires sont également envisagés afin de développer les capacités d'archivage du site. Le coût de cette opération est actuellement estimé à 1,5 million d'euros. Elle devrait permettre, à terme, la libération et la mise en vente de deux bâtiments actuellement occupés par les services concernés.

Sous réserve de l'aboutissement des procédures en cours, les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année 2026, avec un déménagement des services envisagé au second semestre 2027. Les crédits nécessaires seront engagés en fonction de l'avancement du projet, tandis que les liquidations interviendront principalement au cours des exercices 2026 et 2027.

Sur le plan budgétaire, les projets en cours, à savoir Gauchy, place de la Wallonie, 1 et 2, Cap Nord et Beez, représentent un budget global estimé à 39,9 millions d'euros. Les projets concernant les Brigades d'Irlande et Sainte-Walburge représentent, quant à eux, un budget global estimé à 23,3 millions d'euros. À ce jour, selon les informations communiquées par l'administration, aucun des projets inscrits dans la mise en œuvre de la stratégie immobilière n'a fait l'objet d'un report, d'un redimensionnement ou d'un abandon. Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie globale de rationalisation du patrimoine immobilier du SPW visant à regrouper les services sur un nombre plus limité d'implantations et à privilégier des bâtiments plus performants et mieux adaptés à leurs besoins.

Cette démarche doit permettre de libérer des bâtiments devenus moins adaptés en vue de leur mise en vente et de générer, ainsi, des recettes susceptibles de contribuer au financement de la politique immobilière. Elle vise également à réduire, à plus long terme, les charges récurrentes liées à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, notamment en matière de consommation énergétique, de maintenance, de nettoyage et de déplacements entre les différents sites. L'objectif est donc de maîtriser durablement les coûts immobiliers du SPW, au-delà des investissements nécessaires, à court et moyen terme.

Enfin, l'articulation entre la stratégie immobilière du SPW, la programmation opérationnelle des chantiers et la mobilisation des moyens budgétaires nécessaires à leur réalisation fait l'objet d'un suivi continu, mené conjointement par l'administration et mon cabinet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vais analyser les différents chiffres transmis. Nous serons attentifs, lors de l'examen du budget, sur les moyens destinés aux différents locaux. Autant nous sommes favorables à la

recherche d'un meilleur fonctionnement et de plus d'efficacité, y compris dans les bâtiments, autant il faut toujours réfléchir à préserver des moyens pour des locaux adaptés aux besoins de nos fonctionnaires.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le refus du Gouvernement d'entendre le
signal d'alarme de la grève des services
publics »**

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la grève du 12 octobre 2026 dans les
services publics »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Tillieux, sur « le refus du Gouvernement d'entendre le signal d'alarme de la grève des services publics » ;
- Mme Özen, sur « la grève du 12 octobre 2026 dans les services publics ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, ce lundi 12 octobre, il y a une nouvelle grève dans les services publics. Hier, c'était une marche pour le climat qui a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes à Bruxelles. Un sujet pour lequel vous avez, je dois bien l'avouer, assez peu de préoccupations. Vendredi, il y avait une manifestation à Bruxelles proposée par les syndicats, mais aussi la société civile qui était présente en masse, avec des dizaines de milliers de personnes qui sont venues revendiquer tous leurs besoins.

Ce n'est pas un épisode isolé : ce sont de nouvelles alertes après des mois de mobilisation, de grèves, de questions parlementaires et de signaux syndicaux.

La CGSP dénonce les économies budgétaires, les attaques contre l'indexation – on l'a encore vu lors de la présentation du Gouvernement ce matin –, la dégradation des conditions de travail et le démantèlement progressif de l'emploi public.

Dans votre portefeuille, les agents voient se multiplier les mesures qui les inquiètent : fin de la

primauté du statut, contractualisation, réduction de l'indemnité de télétravail, réforme du télétravail, norme de remplacement, pression sur les effectifs et incertitudes sur les carrières.

Vous dites moderniser. Les agents, eux, parlent de mépris, de perte de reconnaissance et de pouvoir d'achat attaqué. Que répondez-vous concrètement à ces agents qui estiment devoir faire grève, une nouvelle fois, pour simplement être entendus ?

Allez-vous ouvrir un véritable calendrier de concertation avec les organisations syndicales, avec des engagements précis sur l'emploi public, le respect du statut, les conditions de travail et le maintien de services publics de qualité ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la grève du 12 octobre rappelle une évidence : affaiblir les services publics, ce n'est pas seulement un problème interne à l'administration, c'est aussi fragiliser l'accès des citoyens à leurs droits, à leurs aides, à leurs primes, à leurs permis, à leurs documents administratifs et aux services de terrain.

Les syndicats dénoncent une remise en cause du statut, de l'emploi public, des pensions et des conditions de travail, ainsi qu'un recours croissant à des logiques d'austérité qui affaiblissent les services rendus à la population.

Votre Gouvernement parle de performance et de recentrage sur les missions essentielles, mais une fonction publique à bas coût, contractualisée, sous-dotée et pilotée par des objectifs de rendement risque surtout de devenir une fonction publique moins accessible.

Le service public, c'est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Quand il recule, ce sont les citoyens les plus fragiles qui paient la facture.

Avez-vous réalisé une évaluation d'impact de vos réformes sur les délais de traitement, la charge de travail, l'absentéisme, les départs, les difficultés de recrutement et la qualité du service rendu aux citoyens ?

Acceptez-vous de suspendre ou de revoir les mesures les plus contestées tant qu'un cadastre RH complet et une évaluation des effets sur les usagers n'ont pas été transmis au Parlement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames les Députées, les préoccupations exprimées par les agents de la fonction publique et leurs représentants s'inscrivent dans un

contexte de transformation importante de notre administration. Je suis attentive à ces préoccupations et au dialogue avec les organisations syndicales.

Les réformes engagées par le Gouvernement wallon poursuivent un objectif : faire évoluer notre fonction publique afin de garantir sur le long terme son efficacité, son attractivité et la qualité des services rendus aux citoyens.

Cette ambition doit toutefois s'inscrire dans une réalité budgétaire que nous ne pouvons ignorer. Nous avons en effet la responsabilité de garantir l'avenir de nos services publics dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Cette responsabilité s'impose à tous les niveaux de pouvoir, quelles que soient les majorités politiques. Partout, des efforts sont nécessaires et des décisions parfois difficiles doivent être prises.

Je prendrai un exemple. En Région bruxelloise, où le Parti socialiste participe au Gouvernement, un moratoire sur les recrutements et des plans de départs volontaires ont été instaurés. Cet exemple illustre une réalité : la nécessité de maîtriser les dépenses publiques dépasse les clivages politiques. Chaque gouvernement, lorsqu'il exerce ses responsabilités, est confronté à la nécessité de faire des choix.

En Wallonie également, nous devons prendre nos responsabilités. Nous ne pouvons pas ignorer les contraintes budgétaires ni reporter indéfiniment les décisions nécessaires. Toutefois, maîtriser les dépenses de notre personnel ne signifie pas ignorer les besoins des services. Notre responsabilité est précisément de trouver un équilibre entre la soutenabilité budgétaire, le renouvellement des effectifs et la continuité du service public. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les réformes engagées par le Gouvernement wallon.

La fin de la primauté du recrutement statutaire ne signifie pas la suppression du statut des agents contractuels actuellement en fonction. Elle vise à moderniser notre modèle de recrutement, à offrir davantage de souplesse dans la gestion des ressources humaines et surtout à mettre enfin les agents statutaires et contractuels sur un pied d'égalité, en valorisant leurs compétences et en leur offrant les mêmes perspectives de carrière et d'évolution professionnelles, indépendamment de leur régime d'engagement.

De même, les évolutions relatives à l'organisation du travail doivent être appréciées dans une logique d'adaptation aux besoins de l'administration et d'utilisation responsable des moyens publics. Moderniser notre fonction publique, ce n'est pas remettre en cause l'engagement de ces agents. C'est faire évoluer son organisation pour lui permettre de répondre durablement aux attentes des citoyens et des usagers.

Concernant le dialogue social, les réformes engagées s'inscrivent dans le respect des procédures de

négociation et de concertation prévues par le cadre réglementaire. Ces échanges permettent d'entendre les préoccupations exprimées, d'identifier les éventuelles difficultés et, le cas échéant, d'en tenir compte dans les modalités de mise en œuvre des réformes. Le dialogue social doit permettre d'accompagner les changements et d'en améliorer la mise en œuvre, sans pour autant conduire à remettre systématiquement en question les fondements mêmes des réformes engagées. Il appartient au seul Gouvernement de définir les orientations de sa politique et d'assumer les décisions qui en découlent, dans le respect des compétences et des prérogatives de chacun.

S'agissant des effectifs et des moyens de l'administration, notre approche doit rester pragmatique. Elle doit tenir compte des départs, des besoins opérationnels et des missions prioritaires, tout en respectant les objectifs budgétaires. Les différentes pistes doivent être examinées au regard de leur pertinence, de leurs effets budgétaires et de leurs conséquences sur le fonctionnement des services. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons attendre pour agir. Les réformes engagées doivent se poursuivre, de même que l'identification et la mise en œuvre de nouveaux leviers d'efficience.

Enfin, je souhaite répondre à l'inquiétude exprimée concernant la qualité des services rendus aux citoyens. Les effets des réformes devront naturellement être appréciés au regard de leur mise en œuvre effective. Il serait toutefois prématuré de tirer des conclusions définitives sur des dispositifs encore en cours d'élaboration ou de déploiement. Je ne considère dès lors pas qu'une suspension générale des réformes constituerait une réponse appropriée aux défis auxquels notre fonction publique est confrontée.

Notre priorité demeure la qualité du service rendu aux citoyens et aux usagers. C'est à l'aune de cet objectif que nous devons apprécier nos choix et faire évoluer notre administration. Cela suppose de recentrer les moyens humains et budgétaires sur les missions essentielles du service public, mais aussi d'avoir le courage de réinterroger les missions exercées aujourd'hui, d'en revoir certains et, lorsque cela se justifie, d'en abandonner d'autres. Nous ne pouvons pas continuer à tout faire de la même manière, avec des moyens qui ne sont pas illimités.

Nous ne ferons aucune porte quant aux moyens d'y parvenir. Les différentes pistes doivent être examinées avec pragmatisme, en tenant compte de leurs conséquences pour les agents, de leur soutenabilité budgétaire et surtout de leur contribution à la qualité des services rendus. Le véritable enjeu n'est pas de maintenir l'administration telle qu'elle existe aujourd'hui, mais de la préparer aux défis de demain. C'est le sens des réformes engagées et c'est la responsabilité que le Gouvernement wallon entend pleinement assumer.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Votre réponse est longue, mais elle répète ce que vous répétez déjà depuis deux ans maintenant, à chaque fois que l'on vous pose une question sur la concertation, le service public, la manière dont vous envisagez les choses.

Quant à remettre d'égal à égal le statut et le contractuel, nous portons une autre solution : renforcer le statut ; le faire évoluer, mais le renforcer, et ce, pour de multiples raisons, comme la continuité du service public ou le caractère neutre de l'administration. On l'a déjà expliqué des dizaines de fois, mais vous avez un mantra qui se répète. Il se répète à tel point que j'entends maintenant dans l'administration que l'on demande à un statutaire qui voudrait bien changer de fonction de se mettre en congé de son statut pour être recruté comme contractuel. Voilà à quoi l'on arrive aujourd'hui avec vos propositions ! C'est quand même assez incroyable !

Vous avez des gens de qualité qui travaillent sous statut et vous leur demandez d'abandonner leur statut pour devenir contractuel et exercer d'autres missions, c'est-à-dire être moins bien rémunérés ou être, en tout cas, moins bien remerciés au final de la carrière en termes de pension, car, par ailleurs, vous mettez aussi à mal les pensions publiques.

Bref, ce sont des attaques tous azimuts. Clairement, je ne vois pas dans votre réponse une once de ciel bleu dans ce paysage nébuleux pour les services publics.

Aujourd'hui, vous vous servez de la fonction publique comme variable d'ajustement budgétaire. Vous avez présenté tout à l'heure « moins de paperasse, des procédures plus simples, des délais plus courts », mais, en même temps, vous rabotez encore une fois de 10 millions le Service public de Wallonie. Pour moi, cette équation est impossible.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, c'est vrai que c'est plus qu'interpellant. Alors que les agents de la fonction publique sont en grève aujourd'hui, vous annoncez 10 millions d'euros d'effort. De toute façon, vous leur demandez de faire toujours plus d'efforts. Si vous prônez une transformation importante avec pour objectif de faire évoluer notre fonction publique, cela ne doit pas se faire au détriment des agents.

Vous répétez sans cesse que c'est un contexte budgétaire qui est contraint, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Parce que les *top managers*, eux, ils vont pouvoir être augmentés. Or, du côté des agents, c'est « pas de statut », « limitation des recrutements ».

Vous limitez tout avec de nouvelles restrictions, donc forcément, cela va avoir un impact sur la surcharge

de travail des agents en fonction. Quand on réduit les moyens, c'est logique : vous n'êtes pas à même de garantir que les missions essentielles vont pouvoir être menées à bien.

Arrêtez de prétendre que c'est prématuré de tirer les conséquences des réformes en cours. Quand vous réduisez les moyens et limitez les recrutements, forcément, cela va avoir un impact sur la qualité du service rendu aux citoyens et aux usagers qui vont attendre plus longtemps pour avoir un permis, pour avoir leurs primes à la rénovation et pour avoir une réponse concrète à leurs besoins. Dès lors, vous diminuez véritablement la qualité du service public, et c'est très grave ! C'est idéologique.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la modernisation informatique et
numérique du Service public de Wallonie
(SPW) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la modernisation informatique et numérique du Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, un plan directeur informatique couvrant l'ensemble des directions générales du Service public de Wallonie est actuellement en cours d'élaboration.

Cet outil doit permettre de disposer d'une vision transversale de tous les besoins informatiques de l'administration, de hiérarchiser les investissements, de moderniser les applications existantes et d'éviter la multiplication de solutions parallèles entre directions générales.

Les enjeux sont nombreux :

- dématérialisation ;
- interopérabilité ;
- gestion des données ;
- cybersécurité ;
- modernisation des outils ;
- mutualisation des infrastructures.

Où en est précisément son élaboration et selon quel calendrier sera-t-il finalisé ? Quelle période couvrira-t-il et quelles seront ses principales priorités ? Comment les différentes directions générales ont-elles été associées à la définition des besoins et à leur hiérarchisation ?

Une cartographie des applications, infrastructures et projets informatiques existants a-t-elle déjà été réalisée ? Quel sera le coût global estimé de la mise en œuvre de ce plan et quel budget pluriannuel lui sera consacré ? Des moyens budgétaires supplémentaires seront-ils dégagés ou devra-t-il être financé à enveloppe constante ? Dans ce dernier cas, quels projets ou investissements pourraient être reportés ou revus ?

Quelle gouvernance sera mise en place afin d'assurer le pilotage, le suivi et la mutualisation effective des investissements informatiques au sein du SPW ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, le SPW Digital a effectivement engagé l'élaboration d'un plan directeur informatique couvrant la période 2026-2030. L'enjeu est clair doter pour la première fois l'ensemble du Service public de Wallonie d'une vision numérique commune, cohérente, partagée et évolutive. Il ne s'agit donc pas d'un catalogue figé de projets, mais d'un cadre pluriannuel destiné à organiser les choix, à coordonner les besoins des métiers et à mieux éclairer les décisions.

Concrètement, ce plan doit renforcer la cohérence des architectures, des outils et des services, mieux structurer la priorisation des projets et inscrire ceux-ci dans une trajectoire pluriannuelle. Il doit également donner une vision plus lisible des moyens nécessaires et favoriser, chaque fois que cela est pertinent, la rationalisation et la mutualisation des investissements numériques.

Son élaboration est aujourd'hui à un stade avancé, sans être encore totalement finalisée. Les volets consacrés aux métiers font actuellement l'objet d'une relecture collaborative, direction générale par direction générale, tandis que la première version du volet digital est en cours de finalisation. Cette étape est indispensable pour consolider les besoins, vérifier leur cohérence et permettre leur hiérarchisation. Le plan étant conçu comme un outil évolutif, deux actualisations par an sont prévues.

La période couverte est bien celle de 2026 à 2030. À ce stade, la majorité des projets et initiatives recensés se concentre sur les années 2026, 2027 et 2028. Les années 2029 et 2030 permettent de maintenir une perspective de plus long terme. Cette programmation ne doit toutefois pas être comprise comme un calendrier définitivement arrêté : elle sera appelée à évoluer en fonction des validations, des priorités et des capacités disponibles.

Les principales priorités numériques des métiers découlent des priorités gouvernementales. Parmi les dossiers cités par l'administration figurent notamment le

programme relatif aux élections, les permis d'environnement et d'urbanisme ainsi que la reprise des droits de succession.

Cette liste n'est pas exhaustive et ses priorités sont encore en phase de validation. Je ne souhaite donc pas présenter aujourd'hui comme définitivement arbitrés des choix qui doivent encore suivre leur processus de consolidation. Toutes les directions générales métiers ont été associées à la démarche. Le SPW digital en assure le pilotage sur la base des échanges et contributions intervenues au cours des derniers mois. Le comité stratégique a également été impliqué dans les projets transversaux. Les relectures actuellement menées avec chaque direction générale doivent précisément permettre de valider les besoins exprimés, de repérer les éventuelles interdépendances et de préparer une hiérarchisation cohérente à l'échelle de l'ensemble du SPW.

En ce qui concerne la cartographie, le travail a principalement porté jusqu'à présent sur la consolidation des projets et programmes numériques. La cartographie du patrimoine applicatif a été engagée pendant et après la crise, mais elle doit encore être approfondie et détaillée. Elle devra permettre de mieux objectiver les enjeux d'obsolescence, de sécurité, de rationalisation et de mutualisation. Je veux néanmoins être précise : à ce stade, nous ne disposons pas encore d'une cartographie complète et consolidée de l'ensemble des infrastructures. Cette connaissance sera progressivement enrichie au fil des actualisations du plan.

S'agissant du coût, il serait prématuré et peu rigoureux d'avancer aujourd'hui un montant global définitif. Une première trajectoire financière existe projet par projet, mais elle ne couvre pas encore l'ensemble des dépenses informatiques du SPW. Le travail doit donc se poursuivre afin d'aboutir progressivement à une vision en coût complet et à une trajectoire budgétaire pluriannuelle consolidée. Tant que ce travail n'est pas achevé, je préfère ne pas avancer un chiffre qui ne serait ni complet ni suffisamment sécurisé.

Les modalités de financement devront être arrêtées dans le cadre des arbitrages budgétaires. Ceux-ci devront mettre en regard les priorités, les coûts, les risques et les capacités disponibles. Pour de grands programmes stratégiques et politiques, tels que la reprise des droits de succession ou les élections électroniques, des moyens spécifiques devront être dégagés, même si l'on a décidé de supprimer le vote électronique. En revanche, aucun élément ne permet, à ce stade, d'indiquer de manière suffisamment étayée si d'autres projets devront être reportés ou revus, ni lesquels. Je ne formulerai donc pas d'hypothèse sur ce point avant les arbitrages.

Enfin, le plan directeur informatique a vocation à devenir le cadre de référence commun pour éclairer les arbitrages numériques. Sa gouvernance et ses modalités de suivi doivent encore être précisées, dans le respect des validations attendues des ministres fonctionnels concernés et, le cas échéant, du Gouvernement wallon. Les orientations actuellement retenues prévoient un suivi au minimum trimestriel des programmes transversaux au Comité stratégique, une revue périodique par direction générale et une remontée des alertes majeures vers les cabinets. Il s'agit donc de mettre en place un suivi régulier, sans préjuger des validations qui restent à venir.

L'objectif est d'installer une nouvelle dynamique de collaboration entre le SPW Digital, les directions générales métiers et les instances de gouvernance. Ce cadre doit permettre de passer d'une approche parfois fragmentée à une vision plus coordonnée, plus transparente et plus soutenable des investissements numériques, tout en favorisant leur mutualisation lorsque celle-ci est possible et pertinente.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Ce plan de transformation numérique ou directeur informatique est évidemment extrêmement nécessaire pour la cohérence de l'ensemble, évidemment. Vous aviez annoncé une gouvernance et une feuille de route pour la stratégie de la donnée. Il faudra que le plan directeur vienne s'articuler avec ses engagements, avec la désignation des responsabilités de manière claire. C'est aussi important d'éviter les rejets de balle, mais de savoir qui fait quoi et d'avoir un calendrier cohérent pour l'ensemble des directions générales, puisque, au final, ce sont les citoyens qui doivent pouvoir retrouver l'impact favorable de cette stratégie de la donnée et ne plus devoir constamment réintroduire plusieurs fois les mêmes infos.

En termes de financement, il faudra aussi prévoir des budgets pour sécuriser les applications. On a eu suffisamment de discussions par rapport aux risques cyber. J'imagine que ce sera bien intégré. Il faudra être attentif aux arbitrages budgétaires entre nouveaux projets et sécurisation de l'existant.

Enfin, vous avez aussi reconnu dernièrement les besoins de formation nécessaires et d'accompagnement pour les nouveaux outils. Il faudra donc prévoir un temps de mise en œuvre dans ce plan et surtout associer les agents qui utilisent les applications chaque jour. Ce sont eux qui sont les mieux placés pour identifier les améliorations nécessaires et utiles afin de rendre notre administration plus efficace.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le sexisme envers les agentes du Service
public de Wallonie (SPW) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le sexisme envers les agentes du Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargé de formuler des recommandations en matière d'égalité, a consacré un avis au sexisme dans le monde du travail.

Selon les données citées dans cet avis, 87 % des femmes déclarent avoir été confrontées à des comportements sexistes dans leur environnement professionnel et 75 % ne signaleraient pas les faits subis. Parmi celles qui les signalent, près de deux tiers estiment ne pas avoir été protégées.

Ces constats soulignent l'importance de prévenir le sexisme, de former les responsables et de garantir un signalement sûr, sans crainte de représailles.

Disposez-vous de données sur les comportements sexistes subis par les agentes du SPW et des institutions relevant de votre compétence, ainsi que sur les signalements et leurs suites ?

Quelles formations sont proposées ou prévues pour les directions, les responsables des ressources humaines et les équipes d'encadrement afin de prévenir, détecter et traiter ces comportements ?

Comment les agentes sont-elles informées de leurs droits et des dispositifs d'aide et de signalement ? Quelles garanties assurent leur protection contre les représailles ?

Concernant le suivi et le renforcement de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion au sein du ministère, mais aussi de la sensibilisation des agents et des managers à l'égalité de genre, avec le soutien de l'École d'administration publique, quels sont l'état d'avancement et le calendrier de mise en œuvre ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la

prévention du sexisme, des discriminations et du harcèlement au travail constitue un enjeu important au sein du Service public de Wallonie et s'appuie sur les dispositifs réglementaires de prévention, de signalement et de protection existants.

Concernant les données disponibles, 201 dossiers relatifs aux risques psychosociaux ont été enregistrés au SPW en 2025, dont deux concernaient des situations de harcèlement sexuel au travail. Aucun dossier de cette nature n'a été recensé dans le registre des faits de tiers pour la même année.

Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence. Ils concernent uniquement des situations enregistrées dans le cadre des procédures existantes et ne permettent pas de mesurer l'ensemble des comportements sexistes ni la proportion de situations non signalées. Les données relatives aux accidents de travail ne permettent pas davantage d'isoler les situations spécifiquement liées à de tels comportements.

En matière de prévention et de signalement, le SPW applique la législation relative au bien-être au travail, notamment les dispositions concernant les risques psychosociaux précisés par la circulaire du 29 mai 2015. Les membres du personnel peuvent s'adresser aux personnes de confiance et aux conseillers en prévention spécialisés ainsi que recourir aux procédures formelles et informelles prévues par la réglementation, dans le respect des règles de confidentialité applicables.

Un registre des faits de tiers permet également de consigner les incidents impliquant des personnes extérieures et d'adapter les mesures de prévention. La protection contre les représailles a par ailleurs été renforcée en 2023, tant dans le cadre de la législation relative au bien-être au travail que du décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Ces dispositions visent notamment à protéger les personnes concernées contre les mesures préjudiciables consécutives à un signalement ou une plainte.

Concernant la formation, le plan 2026-2027 de l'École d'administration publique prévoit notamment des ateliers de communication égalitaire et d'écriture inclusive, ainsi que des formations relatives à la diversité, à l'égalité au sein des équipes et à la lutte contre les discriminations. Ces initiatives sont complétées par la promotion de l'outil en ligne gratuit eDiv, consacré à la législation antidiscrimination.

Enfin, je rappelle que le Gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté en février 2026 une stratégie commune « Genre et droits des femmes 2026-2029 », visant notamment à renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques. Sa coordination est assurée sous l'égide de mon collègue, Yves Coppieters, ministre de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, avec

l'appui des services compétents du SPW. Une première évaluation est prévue en juin 2027.

Au-delà des dispositifs existants, l'objectif est de promouvoir durablement une culture professionnelle fondée sur le respect, l'égalité de traitement et la dignité de chacun afin de favoriser un environnement de travail dans lequel les comportements inappropriés peuvent être signalés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je ne doute pas que la lutte contre les comportements sexistes est un enjeu crucial que vous partagez. Ce qu'il faut combattre, ce sont les remarques humiliantes, la remise en cause des compétences parce que l'on est une femme et, quand elles osent parler, que la peur se retourne contre elles. On sait aussi qu'il y a des procédures et des formations, que c'est nécessaire, mais cela ne suffit pas. Il faut des procédures beaucoup plus précises qui permettent à l'agente de savoir à qui s'adresser pour être prise au sérieux et surtout d'être protégée contre les représailles. L'administration doit, à ce niveau-là, jouer un rôle qui est exemplaire et primordial.

Un autre élément problématique est le fait de ne pas avoir de données. Ne pas avoir de données ne signifie pas une absence de signalement ou qu'il n'y a pas de sexisme sur le lieu de travail. Cela veut aussi dire qu'il y a beaucoup de silence. Malheureusement, cette absence de chiffres ne nous permet pas d'évaluer la situation et l'efficacité des mesures qui pourraient être mises en place. L'administration doit faire un effort pour récolter des données beaucoup plus précises pour nous permettre de faire un travail efficace sur le long terme. C'est important, parce qu'une femme ne doit pas avoir à choisir entre se taire et risquer sa carrière. C'est à son employeur, en l'occurrence vous, ici, Madame la Ministre, de garantir sa protection et de mettre en place des mesures spécifiques qui permettent aux agentes de dénoncer ces comportements en se sentant protégées.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les engagements et les résultats de la
prévention du burn-out au Service public de
Wallonie (SPW) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les engagements et les résultats de la prévention du burn-out au Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, une enquête de l'Université de Gand, UGent@work, relayée ce 6 octobre par *Trends-Tendances*, indique que 36 % des salariés qui résident en Wallonie présentent un risque moyen ou élevé de burn-out. Parmi les salariés wallons interrogés, 61 % décrivent une charge de travail lourde et seulement 33 % déclarent que leur employeur agit pour prévenir les difficultés de santé mentale.

Ces résultats concernent les salariés selon leur région de résidence, ils ne peuvent pas être transposés directement aux agents du SPW ; néanmoins, ils constituent un signal d'alerte pour notre Région en tant qu'employeur. L'enquête souligne aussi les attentes des travailleurs en ce qui concerne l'adaptation des tâches, l'adaptation des horaires et la formation des responsables à la santé mentale.

Le 23 mars dernier, vous nous avez indiqué que l'analyse des risques psychosociaux menée au Service public de Wallonie au printemps 2024 avait débouché sur un plan de 34 mesures de prévention, dont 15 étaient considérées prioritaires. La charge de travail et le soutien lors des changements organisationnels figuraient parmi les leviers identifiés. Vous évoquiez aussi un accompagnement personnalisé des directions dites à risque.

Parmi ces 15 mesures prioritaires, lesquelles sont aujourd'hui pleinement opérationnelles ? Quels moyens humains et budgétaires ont été mobilisés ? Quels premiers résultats permettent de mesurer une amélioration de la charge de travail et du bien-être des agents depuis l'enquête de 2024 ? Dans les directions qui ont été identifiées comme étant à risque, quelles adaptations concrètes des tâches, des effectifs ou des objectifs ont été mises en œuvre à la suite de cet accompagnement annoncé ? Le dossier et le bilan de mise en œuvre ont-ils été présentés aux organes de concertation ? Quelles éventuelles corrections des représentants du personnel ont-ils demandées ? Comment ces constats sont-ils pris en compte dans les réorganisations du Service public de Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la prévention des risques psychosociaux et du burn-out constitue un enjeu important pour le Service public de Wallonie, tant pour le bien-être de ses agents que pour le bon fonctionnement de ses services. L'analyse des risques psychosociaux menée au SPW en 2024 a débouché sur un plan transversal comprenant 34 mesures de prévention, dont 15 identifiées comme prioritaires par le Comité stratégique. Ce plan s'articule autour de quatre axes : la charge de travail ; la justice

sociale et procédurale ; l'accompagnement du changement ; l'attractivité du SPW en tant qu'employeur.

La mise en œuvre des mesures prioritaires a été engagée et une gouvernance spécifique a été mise en place afin d'en assurer le suivi. Les actions en cours portent notamment sur l'identification de mécanismes de renfort ponctuels des équipes en période de surcharge ou de crise, l'amélioration des conditions de travail par la mise à disposition de matériel adapté, ainsi que le développement d'outils destinés aux managers pour améliorer la communication, la collaboration et l'organisation du travail. Elles comprennent également des actions de formation et de sensibilisation des responsables hiérarchiques aux risques psychosociaux, ainsi qu'une attention particulière au maintien du collectif de travail et à l'équité dans l'accès au télétravail. Certaines mesures ont pu être opérationnalisées plus rapidement dans la mesure où elles s'appuyaient sur des dispositifs existants, notamment les formations relatives à l'intelligence artificielle et les accompagnements proposés aux managers et à leurs équipes.

Un accompagnement spécifique est également proposé aux directions identifiées comme présentant des facteurs de risques particuliers. Les résultats de l'enquête leur sont présentés et des ateliers d'accompagnement ont été organisés afin d'analyser les difficultés rencontrées, d'identifier les priorités collectives et de définir des pistes d'amélioration adaptées à leur organisation.

Concernant les moyens mobilisés, les équipes des ressources humaines contribuent au déploiement et au suivi des actions prévues dans le plan de prévention. Quant à l'évaluation des résultats, il convient de distinguer la mise en œuvre des mesures de leurs effets sur le bien-être des agents. À ce stade, les éléments disponibles ne permettent pas encore de tirer les conclusions quant à l'évolution de la charge de travail ou des facteurs à risque identifiés en 2024. La réglementation prévoit la réalisation d'une enquête psychosociale tous les cinq ans. Les résultats de la prochaine enquête permettront de disposer de nouvelles données de comparaison et d'apprécier l'évolution de la situation.

Enfin, concernant la concertation sociale, les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'enquête ont été présentés au comité interne de concertation, respectivement les 26 septembre et 12 décembre 2024. Le Service interne commun de prévention et de protection du travail a également remis son avis sur le plan d'action, lequel a ensuite été validé par les organes de concertation sociale le 2 octobre 2025. Les résultats des directions identifiées comme présentant des facteurs de risques particuliers sont actuellement présentés dans les différentes commissions de concertation de base, en vue de définir les mesures adaptées aux spécificités de chaque entité.

La prévention du burn-out et des risques psychosociaux doit demeurer une priorité durable de l'administration. Au-delà des mesures engagées, l'objectif est de promouvoir un environnement de travail attentif au bien-être des agents, à leur charge de travail et à leur accompagnement, notamment lors des changements organisationnels. C'est dans cette perspective que s'inscrit le Plan de prévention du SPW.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – C'est toujours un travail de longue haleine. Cela prend du temps, mais je vous encourage à être attentive à ce phénomène, d'autant plus qu'il y a pas mal de modifications, que ce soit dans les procédures avec l'intégration du numérique, les nouvelles obligations liées à la cybersécurité, les déménagements – ne fut-ce que le changement de lieu de travail –, les environnements plateaux qui sont différents. Bref, pas mal de choses bougent au SPW. C'est très bien, mais il faut aussi veiller à la qualité de l'environnement de travail et éviter les burn-out pour conserver toutes les personnes qui, au quotidien, font notre administration.

L'enquête évoquait aussi des tâches que les travailleurs jugent inutiles ou qui pourraient être simplifiées. Cela rejoint pleinement votre ambition de simplification administrative et votre compétence pleine et entière. Cela devrait permettre, en termes de chantier, de supprimer les doubles encodages, les validations redondantes, les rapports peu utilisés. Ce serait un résultat concret de prévention et du temps libéré pour les agents à vérifier avant de leur confier de nouvelles tâches. Je crois qu'il y a encore du pain sur la planche.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la pérennité des prolongations d'activité
au-delà de l'âge légal de la pension au Service
public de Wallonie (SPW) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la pérennité des prolongations d'activité au-delà de l'âge légal de la pension au Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les agents ont récemment été informés de la fin progressive des prolongations d'activité au-delà de l'âge légal de la pension. Cette décision concerne donc aujourd'hui l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non directement le SPW. Elle interpelle néanmoins, puisque vous exercez également la compétence de la Fonction publique au sein du Gouvernement wallon.

En mars dernier, interrogée sur les prolongations d'activité du Service public de Wallonie, vous affirmiez qu'il n'existait pas de blocage des demandes et que celles-ci pouvaient continuer à être accordées lorsque les besoins et l'intérêt du service le justifiaient. Quelques mois plus tard, une orientation différente est prise en Fédération Wallonie-Bruxelles à votre initiative.

Madame la Ministre, envisagez-vous de transposer au Service public de Wallonie la décision prise en Fédération Wallonie-Bruxelles et de mettre progressivement fin aux prolongations d'activité au-delà de l'âge légal de la pension ?

Pouvez-vous nous garantir qu'aucune instruction n'a été donnée ou n'est actuellement envisagée afin de limiter ou de refuser systématiquement les nouvelles demandes ou les renouvellements introduits par des agents du SPW ?

Une modification du Code de la fonction publique wallonne – et en particulier du régime permettant actuellement ces prolongations – est-elle à l'étude ?

Combien d'agents du SPW bénéficient actuellement d'une prolongation d'activité au-delà de l'âge légal de la pension ? Combien de demandes et de renouvellements ont été introduits, acceptés et refusés en 2025 et depuis le début de l'année 2026 ?

Alors que votre Gouvernement applique déjà une politique particulièrement restrictive en matière de

remplacement des agents, estimez-vous réellement opportun de se priver d'agents expérimentés qui souhaitent poursuivre leur activité ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la gestion des fins de carrière doit s'inscrire dans une approche globale visant à concilier la maîtrise des dépenses de personnel, le renouvellement des effectifs et la continuité du service public. Je tiens tout d'abord à rappeler que le maintien en activité au-delà de l'âge légal de la pension ne constitue pas un droit pour les agents. Il s'agit d'une faculté soumise à l'autorisation de l'autorité compétente, au regard notamment des besoins et des nécessités du service.

En Wallonie, le Code de la fonction publique wallonne et la réglementation applicable aux membres du personnel contractuel prévoient cette possibilité, sans pour autant conférer un droit automatique aux agents. À ce jour, les demandes continuent à être examinées individuellement, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

Concernant les effectifs, 27 membres du personnel du SPW bénéficient actuellement d'une prolongation d'activité, dont 18 agents statutaires et neuf contractuels. Selon les données communiquées par l'administration, 36 prolongations accordées arrivaient à échéance en 2025, contre 27 en 2026 et 20 en 2027. Par ailleurs, respectivement deux, six et trois refus ont entraîné ou entraîneront une mise à la pension au cours de cette même année. Il convient de préciser que ces chiffres sont établis selon l'année de fin de carrière concernée, et non selon l'année d'introduction des demandes.

Au-delà de ces données, si l'expérience des agents constitue indéniablement un atout pour l'administration, elle ne peut justifier, à elle seule, une prolongation systématique de l'activité au-delà de l'âge légal de la pension. Dans un contexte budgétaire contraint, la maîtrise des dépenses de personnel et le renouvellement des effectifs doivent également guider nos choix. Il est essentiel de favoriser la transmission anticipée des compétences et de permettre l'évolution professionnelle des agents en fonction et de dégager des perspectives pour les nouvelles générations.

À ce jour, les demandes de prolongation d'activité au SPW continuent à être examinées individuellement. Une évolution de cette pratique, dans une logique similaire à celle retenue en Fédération Wallonie-Bruxelles, pourrait toutefois être envisagée, notamment au regard des objectifs de maîtrise des dépenses de personnel et de renouvellement des effectifs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je dois vous avouer qu'elle me surprend parce que ma question était très précise. Allez-vous, de la même manière qu'en Fédération Wallonie, limiter la possibilité de recourir à une activité complémentaire pour les agents qui le souhaitent sur base volontaire ? Vous me dites : « Cela pourrait... » De nouveau, c'est l'incertitude pour une grosse majorité d'agents, qui ne savent pas trop s'ils vont pouvoir, sur base d'un examen individuel, pouvoir bénéficier de cette possibilité de continuer à travailler au-delà de l'âge légal de la pension.

Je dois vous avouer que c'est quand même très contradictoire et paradoxal, parce que votre Gouvernement affirme haut et fort vouloir valoriser le travail et le mérite, vouloir relever le taux d'emploi, notamment chez les personnes âgées, mais quand un agent souhaite travailler plus longtemps, vous l'empêchez de le faire – en tout cas, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour la Wallonie, on n'en sait trop rien. Je continuerai dès lors à vous interroger pour avoir une réponse précise. Je ne manquerai pas de revenir vers vous.

**Question orale
de Mme Christine Mauel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'accessibilité des services publics en
langue allemande dans le cadre de la
rationalisation administrative »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'accessibilité des services publics en langue allemande dans le cadre de la rationalisation administrative ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, le Conseil communal de Lontzen a adopté, le 14 septembre dernier, une résolution en faveur du maintien de l'antenne DIV sur sa commune. Selon des informations communiquées à la Commune le 23 juillet, cette antenne pourrait fermer à partir de janvier 2027. La résolution évoque notamment un différend entre la Région wallonne et l'État fédéral concernant l'utilisation et le financement des locaux, ainsi qu'un taux d'occupation jugé insuffisant. Lontzen demande aux autorités de rechercher une solution et de publier les critères et les données qui fonderaient une décision de fermeture. Si la décision relative à l'organisation de la DIV relève du niveau fédéral, la commune appelle la Wallonie à contribuer à la résolution de la question des

locaux. Elle souligne que cette antenne constitue le seul guichet DIV où les citoyens peuvent être accueillis en allemand. Sa fermeture entraînerait des déplacements plus longs, notamment vers Wandre, et aurait des conséquences pour les habitants de la Communauté germanophone.

La Wallonie participe-t-elle actuellement aux discussions relatives à l'utilisation et au financement des locaux de Lontzen ? Quels échanges ont eu lieu avec les autorités fédérales et la commune ? Quelles solutions pourraient permettre d'éviter une fermeture liée à ce différend ? Plus largement, dans le cadre de la réorganisation de l'administration wallonne, comment le Gouvernement évalue-t-il les conséquences sur l'accès territorial aux services et sur la possibilité d'être accompagné en allemand ? Des critères spécifiques sont-ils prévus pour les services qui assurent cet accès aux citoyens germanophones ? Le Gouvernement entend-il garantir qu'aucune réorganisation ne fragilise l'accès effectif aux services publics en allemand, sans évaluation préalable de ses conséquences pour les usagers ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à rappeler que la compétence relative au contrôle technique des véhicules a été transférée aux Régions dans le cadre de la sixième réforme de l'État et est exercée par la Wallonie depuis 2015, tandis que l'immatriculation des véhicules demeure une compétence fédérale. Cette distinction est essentielle lorsqu'il est question de l'organisation des antennes de la Direction pour l'immatriculation des véhicules.

Historiquement, les organismes de contrôle technique étaient tenus, dans le cadre de leurs conditions d'agrément, de mettre gratuitement des locaux à disposition des antennes de la DIV. Cette obligation avait été instaurée à une époque où le contrôle technique et l'immatriculation relevaient du même niveau de pouvoir. À la suite du transfert du contrôle technique aux Régions, le Gouvernement wallon a considéré qu'il n'était plus cohérent d'imposer à des opérateurs économiques exerçant des missions régionales de mettre gratuitement leurs infrastructures à disposition d'un service relevant de l'autorité fédérale.

Dans cette logique, le Gouvernement wallon a adopté l'arrêté du 6 juin 2024, supprimant cette obligation à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette décision a été communiquée aux autorités politiques fédérales compétentes, ainsi qu'au SPF Mobilité et Transports dès sa publication et même préalablement à celle-ci. À l'approche de cette échéance et en l'absence de démarches entreprises par les autorités fédérales auprès des organismes de contrôle technique wallon,

l'administration régionale a pris l'initiative de rappeler cette évolution à ses homologues fédéraux.

Parallèlement, les organismes de contrôle technique ont été invités à prendre contact avec la DIV afin de proposer le maintien de la mise à disposition des locaux, cette fois à titre onéreux. Une offre fondée sur les coûts réels, comprenant notamment l'amortissement des infrastructures et les charges afférentes, a ainsi été transmise début mai 2026. À la suite de cette démarche, la Régie des bâtiments a pris contact avec les organismes à la mi-juillet afin d'examiner la possibilité de louer certaines antennes pour une durée de trois ans.

S'agissant plus particulièrement de l'antenne de Lontzen, les décisions relatives au maintien des antennes décentralisées de la DIV, à leur localisation ou à leur éventuel transfert vers d'autres bâtiments relevant de la Régie des bâtiments, appartiennent à l'autorité fédérale compétente en matière d'immatriculation des véhicules. Il revient donc au SPF Mobilité et Transports d'évaluer les besoins opérationnels et le maillage territorial nécessaire à l'exercice de ses missions. J'entends néanmoins les préoccupations exprimées par les autorités locales et les habitants de la Communauté germanophone.

La Wallonie a veillé à anticiper cette transition et à favoriser les échanges entre les différentes parties concernées, afin que des solutions puissent être examinées. Concernant plus largement l'accès aux services publics en langue allemande, le Gouvernement wallon demeure attentif à la qualité du service rendu aux citoyens germanophones, notamment dans le cadre des évolutions de l'organisation administrative régionale. S'agissant plus particulièrement de l'antenne de Lontzen, je rappelle que les décisions relatives à l'organisation territoriale des services de la DIV relèvent de la compétence de l'autorité fédérale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces informations et d'avoir rappelé l'organisation des antennes. Je sais que les discussions sont en cours entre le ministre fédéral des Transports et le Gouvernement germanophone, qui sont à la recherche de solutions pour les locaux. Mais j'entends également que vous, en tant que ministre wallonne, vous contribuez également à cette concertation et vous êtes bien consciente du fait que, plus largement, l'accès territorial et linguistique doit être pleinement intégré à l'évaluation de ces réorganisations.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Hazée, sur « la réforme du cadre organique du Service public de Wallonie (SPW) et la méthodologie de travail » ;
- M. Hazée, sur « la réforme du cadre organique du Service public de Wallonie (SPW), son périmètre et sa mise en œuvre concrète » ;
- M. Witsel, sur « les terrains de cyclocross et le développement de la discipline en Wallonie » à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 49 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés

Mme Sophie Fafchamps, Présidente

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives

M. Chris Massaki Mbaki, MR

Mme Christine Mauel, MR

Mme Özlem Özen, PS

M. Vincent Palermo, MR

Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration générale du sport (anciennement appelée Administration de l'éducation physique et des sports)
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AISF	Association interfédérale du sport francophone
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DIV	Direction pour l'immatriculation des véhicules
eDiv	plateforme d'Unia pour un environnement de travail plus diversifié, plus inclusif et exempt de discrimination
IMHOTEP	Inventaire des matières hormonales et organiques en traces dans les eaux patrimoniales et potabilisables (projet)
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
PNRR	Plan national de relance et de résilience
RH	ressources humaines
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie